

Bon No: 004417405		1ere Gachée: 15:14 (1)		Date: 06/02/2026		reap060226151202		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 1.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ M90 HAZART	
client: 410682 chantier: 068231		PITOR/FRANSORET SAS LUSTRAL		SAS FRANSORET 9003 RTE DE STE MENEHOULD 51360 Saint-Brice-Courcelles 2 ALLEE RENE FONCK 06.33.22.46.40 51100 Reims					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
15:45						température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB253A350VF		BPS				XC2		CL 0,40	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				330		C25/30			
appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1